

LITIGE

Une fidélité bien mal récompensée !

En août 2020, Madame M. de Charnay qui souffre de problèmes de hanches, prend rendez-vous chez son podologue, munie de son ordonnance délivrée par son médecin généraliste. Celui-ci lui a prescrit des semelles orthopédiques. Quand elle récupère ses semelles, non seulement elles sont inconfortables mais aussi très épaisses pour ses chaussures, ce qui entraîne des douleurs aux pieds. Madame M. en fait état à son podologue qui lui change les semelles initiales par des demi-semelles, dont l'une est visiblement usagée ! Elle reprend donc contact. Le praticien, très agacé, lui propose de lui rembourser la somme de 130 euros sur une facture de 160 euros.

Elle n'a jamais reçu le chèque. Elle se tourne alors vers l'UFC Que CHOISIR.

Un courrier est adressé. Elle reçoit enfin le remboursement total de sa facture.